

Vigile

Vigilance pour la santé et la sécurité au travail

LETTRE DU DÉPARTEMENT DES RISQUES PROFESSIONNELS



SST : SAUVEVEUR ET PRÉVENTEUR

Denrée rare dans les PME et les TPE, le sauveteur secouriste au travail (SST) est pourtant une personne ressource : chargée d'organiser les secours et sensibilisée à la prévention des risques professionnels. Un atout précieux... à condition d'être consciencieusement formé.

Prévoir les secours dans son entreprise est une obligation pour l'employeur. À lui, après avis du médecin du travail, de définir leur organisation et la prise en charge des personnes blessées ou malades. Dans les entreprises de 500 à 1000 salariés, la réglementation exige la présence d'un infirmier. Mais dans les petites structures – faute de temps, de moyens – on n'a pas toujours ces ressources en interne. Cependant, il est recommandé à chaque entreprise, quel que soit son nombre de salariés, d'avoir au moins un SST sur site.

BIEN PLUS QU'UN SECOURISTE

La présence d'un (ou plusieurs) SST permet d'organiser un dispositif d'alerte et d'assurer les premiers secours avant la prise en charge des victimes par des services médicaux extérieurs. Ce salarié est habilité, pendant son temps de travail, à pratiquer les gestes de premiers secours. C'est lui qui alerte le SAMU et les pompiers, lui encore qui agit pour limiter les conséquences immédiates de l'accident en protégeant les victimes et les autres employés

du sur-accident. Mais il peut faire davantage : analyser des situations de travail dangereuses et identifier des collaborateurs exposés à des risques professionnels. Loin de se limiter au bouche à bouche et au garrot, il peut donc participer à la mise en place des actions de prévention (et participer entre autre à la mise à jour du Document Unique...).

UN BON SST, C'EST UN SST FORMÉ

Attention, on ne s'improvise pas SST ! Une fois les besoins de l'entreprise en secourisme définis (avec l'aide du médecin du travail, du responsable sécurité, du CHSCT), il faut penser à la formation des salariés volontaires, les informer sur la nature et le planning des sessions. Sous contrôle d'une CARSAT, elles peuvent être assurées par des formateurs en interne ou des organismes de formation (eux-mêmes formés par l'INRS ou d'autres partenaires). Attention, une fois le certificat de SST délivré, a minima, une formation de maintien et actualisation des compétences (MAC) doit être réalisée tous les 24 mois. Ces

sessions vont bien plus loin que la formation aux premiers secours : depuis 10 ans déjà, elles contiennent un volet « prévention des risques professionnels » ! Pour l'entreprise, c'est l'occasion de progresser dans l'organisation de la prévention des risques pros...



+ D'INFOS

Sur www.carsat-aquitaine.fr
Prév. 73 : Sauvetage secourisme du travail

Sur www.inrs.fr :
La liste des « Organismes habilités à dispenser la formation SST » (taper ce titre dans le moteur de recherche pour obtenir la liste sous format PDF).

TÉMOIGNAGE



« PRENDRE LE TEMPS DE LA PRÉVENTION »

Lors de nos visites au cours de formations SST, nous avons constaté que certains formateurs avaient envie d'interroger leur pratique d'animation de la séquence « prévention » de la formation. Prendre le temps nécessaire pour faire passer le message de la prévention auprès des SST est essentiel. Pour aider ces formateurs (d'entreprises ou d'organismes de prévention), les 19 et 20 mars 2018, la CARSAT Aquitaine organise une formation d'actualisation des compétences en prévention (réf ACPF). L'idée est d'appréhender les points clés d'une démarche de prévention afin de les intégrer dans une séquence de la formation du SST mais aussi de privilégier des méthodes pédagogiques participatives et des évaluations tout au long de la formation. Ces deux jours affichent déjà complets, mais nous programmerons de nouvelles sessions. Attention : cette formation ne remplace pas le recyclage des formateurs (le « MAC SST ») !

Vanessa SOURISCE,

chargée d'ingénierie formation à la CARSAT Aquitaine



MOBILISÉS

« LES ACTIONS DE PRÉVENTION ONT BESOIN DE CONTINUITÉ »

Patrick Bardet, Ingénieur Conseil Régional à la CARSAT Aquitaine, Département des Risques Professionnels

Les nouvelles orientations de la prévention des risques professionnels ont été fixées pour la période 2018-2022. Expositions aux Cancérigènes, Mutagènes et Reprotoxiques, Troubles MusculoSquelettiques et autres chutes restent des enjeux au niveau national, mais de nouveaux risques sont dans le viseur...

Quel est le bilan des quatre années passées ?

Les CARSAT ont ciblé encore plus finement leurs actions pour mieux en mesurer l'impact. Au plan national, une attention particulière a été portée sur les risques liés aux CMR (Soudage, Pressings, Styrene), les TMS (accompagnement particulier de 0,3% des entreprises représentant 30% des TMS reconnus) et les chutes dans le Bâtiment (avec une action spécifique à destination des maîtres d'ouvrage). En Aquitaine, nous avons eu le même type d'approche dans le secteur de l'Aide à la personne, du Transport routier de marchandises, et sur le Captage de polluants dans le secteur Aéronautique. Tous les résultats ne sont pas encore consolidés, mais ce travail de précision a porté ses fruits : davantage d'entreprises se sont mobilisées et

on note une réduction du nombre de salariés exposés. Par ailleurs, nous avons aidé plus de 1000 PME pendant ces 4 ans grâce à nos dispositifs d'aides financières. Montant total de ces coups de pouce sur cette période : plus de 6 millions d'euros ! Pour ancrer ces bons résultats dans la durée, les actions de prévention des risques professionnels ont besoin de continuité. Les nouvelles orientations reprendront donc en grande partie les thématiques précédentes (CMR, TMS, Chutes, aide à la personne...), avec quelques actions et cibles inédites.

Quelles nouveautés souligner ?

La première concerne la durée des nouveaux programmes d'action qui passe donc à 5 ans, car la périodicité de 4 ans ne permettait pas d'obtenir tous les résultats escomptés.

Je pense aussi aux nouvelles thématiques, comme la prévention des risques liés à l'exposition à la silice cristalline : cette priorité régionale fait l'objet d'un programme dans le Plan Régional Santé au Travail (PRST). Nous pourrions ainsi concilier la mobilisation de nos propres ressources et le développement de partenariats. Pour ce risque, le laboratoire de chimie de la CARSAT Aquitaine est l'établissement de référence de la Branche AT-MP.

Quelles entreprises seront concernées ?

Le panel est en cours d'élaboration. Mais la tendance est claire : nous mobiliserons nos ressources sur des groupes limités d'entreprises, pour éviter l'éparpillement et obtenir des résultats tangibles.



By Roulex 45 (Own work)

LA MAINTENANCE, ON Y PENSE À L'AVANCE

Dans le secteur industriel, les opérations de maintenance sont sources de nombreux accidents... Deux ont récemment eu lieu en Aquitaine. Un accident grave et l'autre mortel, impliquant tous deux des équipements de travail avec vis sans fin. Les circonstances étaient comparables : l'absence de visite préalable et d'analyse des risques en amont de l'intervention et un plan de prévention incomplet.

Même hors production, un équipement de travail reste une source de risques pour les entreprises utilisatrices comme pour les intervenants extérieurs. Il convient donc de prévoir les conditions d'interventions pour l'entretien et la maintenance de l'équipement de travail (zones, accès, mode opératoire, outillage spécifique, etc.) en amont de sa réception, ou mieux encore, lors de sa conception afin de permettre tout type d'intervention en sécurité.

Autant d'éléments à noter dans le plan de prévention, signés conjointement par l'entreprise utilisatrice et l'entreprise extérieure (à l'initiative de l'entreprise utilisatrice). Au moment de l'intervention, attention : il ne faut jamais intervenir sur un équipement de travail sous énergies (électrique, pneumatique, hydraulique, mécanique, etc.) avec des éléments accessibles et susceptibles d'être en mouvement !

L'équipement doit être consigné : toute source d'alimentation en énergie doit être condamnée, la dissipation des énergies résiduelles ou potentielles et l'évacuation des fluides doivent être assurées.

Le tout sous la responsabilité du donneur d'ordre.

+ D'INFOS

Sur www.inrs.fr
ED6270 : Prévention des risques en maintenance
ED6109 : Consignations et déconsignations
ED123 : Maintenance : des activités à risques (fiche pratique de sécurité)
ED 129 : Maintenance : prévention des risques professionnels
et sur entreprises.carsat-aquitaine.fr
Prev 318 et 319 : Guide pour l'intervention des entreprises extérieures (1 et 2)

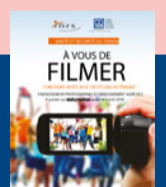
AGENDA

LES RISQUES PROS DANS LA BOÎTE

C'est maintenant un rendez-vous rôdé : l'INRS lance l'édition 2018 de son concours « À vous de filmer » dans les CFA, les lycées pros et agricoles. Le principe ? Créer en 2 min 15 s maximum une vidéo sur le thème de la prévention des risques professionnels. Sketch, clip, court-métrage, lipdub en verlan... le format est libre et les vidéos sont à poster avant le 5 avril 2018. L'an dernier, de jeunes aquitains en BTP CFA à Blanquefort avaient remporté le prix d'honneur avec un Slam sur le harcèlement au travail. Une vidéo d'apprentis-réalisateurs, mais dont l'originalité pourrait inspirer certains « experts » de la comm' sur les risques pros...

+ D'INFOS

Renseignements et inscription sur :
www.esst-inrs.fr/concoursvideo2018
Youtube : INRSFrance
Facebook : @delecoleautravail
Youtube : INRSFrance



NOUVEAU

TRANSPORT ROUTIER DE VOYAGEURS : LE GUIDE DU GUIDE

Les partenaires sociaux de la CARSAT Aquitaine viennent de réaliser un livret « sécurité » destiné aux salariés affectés à la conduite routière de voyageurs. Leur métier les expose en effet aux risques d'accidents de la circulation, mais aussi aux TMS ou aux agressions physiques. Pratique, ce document décrit en détail les bons gestes de santé et sécurité au travail, le tout accompagné de conseils pour une bonne hygiène de vie. Il est accompagné d'un autre opus qui s'adresse, lui, à l'employeur. On y explique au chef d'entreprise comment préparer l'arrivée du nouveau collaborateur (avant, le jour J, en période d'intégration). Pas besoin de prendre la route tous les jours : les personnels sédentaires y puiseront aussi des éléments utiles.

Disponibles sur entreprises.carsat-aquitaine.fr

AIDE-LES, LA CARSAT T'AIDERA

Depuis plusieurs années, la CARSAT Aquitaine pilote une campagne de prévention des risques dans le secteur de l'aide à domicile. Dans le cadre du programme « aidants-aidés, une qualité de vie à préserver », elle vient d'éditer une série de brochures destinées à renseigner les entreprises intervenantes et les familles d'aidés sur le choix de matériels. Prendre la voiture, se lever, se coucher, éviter les chutes, le mal de dos... : chaque fiche s'attache à une situation et détaille de manière simple et graphique 3 solutions techniques efficaces et peu onéreuses. Pas mal, les plots de rehaussement ou le chemin lumineux pour dormir sur ses deux oreilles ! Trop bien cette pince à préhension pour ne plus se casser le dos !

En tout, une dizaine de fiches sont à télécharger sur le site <http://aidantsaides.carsat-aquitaine.fr>